



COSTE BOIS

FABRICATION DISTRIBUTION

SAS ETS COSTE

22 Avenue de la Résistance

ZI LE MARTOULET

24170 PAYS DE BELVES

Tél 05 53 29 52 05

www.parquet-coste.com

EXPLOITATION FORESTIERE | SCIERIE
BOIS FEUILLUS ET RESINEUX | BOIS TROPICAUX
PARQUETS, LAMBRIS, BARDAGES
CHARPENTE | MAISON OSSATURE BOIS
ISOLATION | AMENAGEMENTS EXTERIEURS

FACTURE

Date	N° Facture	N° Client
31/01/2026	45 929	160

MANUFACTURE DE GABAT
MAS DE GABAT
2294 ROUTE DU LIMARGUE
46320 SONAC

N° TVA : FR56978452142
N° SIRET : 97845214200018

Page 1 / 1

Référence	Désignation	Quantité	P. U. HT	Montant HT	Tva
500783	BL n° PDAS-69779 du 23/01/2026 (Marchandise enlevée) Latté Chêne de fil 3050*1530 mm ép 23 mm A/B 9,33 M2 Soit 2 Pnx	9,334 M2	48,48	452,51	02
	Total BL :			452,51	
<i>Pour tout paiement, merci d'indiquer votre Nom + N° de facture ou d'acompte.</i>					
Nouveaux RIB depuis Novembre : IBAN : FR76 1005 7190 9000 0507 7770 684 / BIC : CMCIFRPP					

Base HT	F.F.	Eco-taxes	Taux TVA	Montant TVA
452,51	0,00	0,00	02 20%	90,50

Total HT :	452,51 €
Eco-taxe :	0,00 €
Base HT :	452,51 €
Total TVA :	90,50 €
Total TTC :	543,01 €
Total acompte :	0,00 €
NET A PAYER :	543,01 €

Valeur en votre aimable règlement au 28/02/2026
Règlement par LCR directe

SAS ETS COSTE au capital de 527 000 € - RCS - APE : 1622Z - Siret : 32899755600050 - N° Tva CE : FR26328997556 - N°REP FR304000_04NHOT
Coordonnées bancaires : IBAN : FR76 1005 7190 9000 0507 7770 684 - BIC : CMCIFRPP

Client	Date	N° facture	Montant TTC
00MANU	31/01/2026	45 929	543,01

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

Conditions de vente : nos marchandises sont agréées par l'acheteur, à l'enlèvement. Elles voyagent aux risques et périls de l'acheteur. De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi No 80335 du 12 mai 1980. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, et sans mise en demeure, le paiement d'intérêts de retard autour de 12% l'an. Si le recouvrement entraîne l'intervention de notre service contentieux, le montant de la créance se trouvera majoré forfaitairement de 10% sur toutes les sommes dues, pour couvrir les frais de gestion contentieuse. Seul, de convention expresse, le Tribunal de Commerce de Bergerac sera compétent dans tout litige nous opposant. Loi n°92-1442 : Aucun escompte pour paiement anticipé. Pénalités de retard: 3x le taux légal en vigueur. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 €. Dans le cadre de la mise en place de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), COSTE BOIS adhère à l'organisme collecteur Eco maison (n° d'adhérent Bâtiment :FR304000_04NHOT). Certains produits commercialisés sont soumis à la REP, merci de nous consulter pour connaître le barème Eco Maison en vigueur, soumis à la TVA.